

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 novembre 2011

CP 11/11-17

L'an deux mil onze, le 28 novembre à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Capayrou et Quéréilhac. ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Descazeaux et Marty ;

Etaient excusés : MM. Cambon, Moignard et Lavabre.

**RESTAURATION INTERIEURE DE L'ABBAYE DE
BELLEPERCHE
DEVOLUTION DEFINITIVE DES MARCHES DE TRAVAUX**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la restauration progressive de l'Abbaye de Belleperche, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 23 juin 2008, a décidé de poursuivre le programme de travaux sur ce bâtiment et a approuvé le programme relatif à la restauration intérieure du premier étage de l'hôtellerie et de l'aile des Jardiniers, programme décliné en quatre phases pour lequel une autorisation de programme de 2 015 500 € a été approuvée lors de cette même session .

- 1°) **Tranche ferme** : aménagement des cellules sud intégrant les contraintes de sécurité pour accès et évacuation (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries seront restaurés ainsi que l'escalier de l'aile des jardiniers, l'escalier d'honneur et le vestibule de l'étage) pour un montant estimé à 752 508 € H.T soit 900 000 € TTC ;
- 2°) **Tranche conditionnelle 1** : restauration du grand couloir (les portes manquantes des cellules seront restituées, les graffitis des 18 et 19èmes siècles seront restaurés), pour un montant estimé à 204 850 € H.T soit 245 000 € TTC ;

- 3°) **Tranche conditionnelle 2** : aménagement des cellules nord (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries, éclairage) dont le montant est estimé à 422 659 € H.T soit 505 500 € TTC ;
- 4°) **Tranche conditionnelle 3** : restauration du premier étage de l'aile des jardiniers (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries) estimée à 305 184 € soit 365 000 € TTC.

L'Etat a accordé une subvention de **360 000 €** sur la première tranche, dans le cadre du plan de relance et au titre des grands projets de pays, la Région a également accordé une aide de **239 400 €** soit 25 % sur les deux premières tranches. Des cofinancements européens sont recherchés au titre du Fonds Européen d'Aménagement et de Développement Rural (mesure 313).

La maîtrise d'oeuvre de l'opération a été confiée à M. REBIÈRE, architecte des monuments historiques, auteur de l'étude préalable à travaux. La SEMATEG a été désignée comme mandataire par contrat de mandat en date du 23 octobre 2009.

Par délibération du 30 mai 2011, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à cette opération, validé le choix définitif des entreprises retenues pour une partie des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés à hauteur de 1 061 249,06 € HT soit 1 269 253,88 € TTC sachant que le lot 5, déclaré infructueux n'avait pu être attribué.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'attribuer le marché déclaré infructueux lors de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 mai 2011, marché relatif aux travaux de restauration intérieure de l'Abbaye de Belleperche et dont la réalisation a été confiée à la SEMATEG par contrat de mandat en date du 23 décembre 2009.

III – PRÉSENTATION DES MARCHÉS

Dans le cadre de l'exécution du programme de travaux relatif à la réalisation de cette opération, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 octobre 2011, a décidé d'attribuer le marché de travaux selon les conditions telles que présentées.

Ainsi, le montant total des marchés initialement arrêté à 1 061 249,06 € HT est réactualisé à hauteur de 1 135 470,37 € HT soit 1 358 022,56 € TTC, suite à l'attribution définitive des marchés de travaux .

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 23 juin 2008 approuvant le programme en quatre phases relatif à la restauration intérieure du premier étage de l'hôtellerie et de l'aile des jardiniers,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 10 octobre 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Dit que l'exécution des travaux sera confiée à l'entreprise suivante selon les conditions ci-après définies concernant le lot déclaré infructueux lors de la réunion de la Commission permanente du 30 mai 2011 :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Tranche ferme</i>	<i>TC1</i>	<i>TC2</i>	<i>TC3</i>	<i>Total H.T.</i>
5	Ferronnerie -Serrurerie	BOUSQUIERES (31)	22 199,97	13 448,40	38 572,94		74 221,31
TOTAL HT			22 199,97	13 448,80	38 572,94		74 221,31

- Précise que le montant total des marchés est réactualisé à hauteur de 1 135 470,37 € HT soit 1 358 022,56 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché correspondant et autorise à cette même fin, le Président de la SEMATEG agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,